



MAIRIE
DE MONCHY-SAINT-ELOI
30, rue de la République
60290 MONCHY-SAINT-ELOI
TEL : 03.44.71.00.68
mairie.monchysainteloi@orange.fr

APPEL à PROJET à DESTINATION de SCULPTEURS et TAILLEURS
« De la carrière à l'œuvre sculptée : la pierre à Monchy-Saint-Eloi »

I/ Contexte du projet

La commune de Monchy-Saint-Eloi compte plus de 2000 habitants. Elle s'inscrit dans la vallée de l'Oise, en limite des reliefs du plateau clermontois. La commune bénéficie d'un écrin végétal avec les reliefs boisés qui cadrent la commune. Les espaces naturels de qualité qui l'entourent limitent les possibilités de développement de la commune. Elle est structurée en village-rue, avec des alignements en front de rue marqués et une forte présence de la pierre calcaire typique de cette partie de l'Oise.

La commune a construit de nouveaux logements en entrée de ville (place de la République). Le projet a donné lieu à une réfection de la voirie et notamment de l'intersection, aménagée en carrefour giratoire. La commune souhaite faire de ce rond-point un socle pour une sculpture. Le souhait de la commune est que le travail d'une ou d'un artiste repose sur une concertation avec les habitants de la commune. Ce projet doit s'inscrire dans une réflexion d'ensemble des espaces publics et une intégration paysagère de cet ensemble logements - place - voirie.

Par la mise en œuvre d'un projet artistique et patrimonial, les élu-e-s de la commune souhaitent :

- valoriser la pierre monchysoise comme élément architectural,
- rappeler le passé de carrier de la commune,
- promouvoir l'art comme moyen d'expression des sensibilités,
- favoriser la participation des habitants, notamment des enfants et adolescents, à un projet municipal,
- développer le faire-ensemble, dans une dynamique inter-générationnelle.

II/ Orientations et choix artistiques du commanditaire

Pour préparer la création, l'artiste participera à des actions d'appropriation/sensibilisation avec les habitants.

Il devra être en capacité de partager/transmettre son savoir-faire et sculpter/tailler avec les habitants (dont les enfants et adolescents).

L'artiste établira des croquis et/ou maquettes avec la population afin que le comité de pilotage se prononce sur l'oeuvre à réaliser. Il s'appuiera sur l'architecture locale et le milieu naturel, l'histoire et la vie de la commune (autarcie du « village d'haricotiers », relations inter-générationnelles, ...) tels que racontés par les habitants.

Le bloc de pierre sera choisi dans une des carrières de la commune, si possible. L'oeuvre pourra être composée de plusieurs matériaux, à l'instar d'une installation, mais la pierre devra rester l'élément majoritaire.

Les proportions de l'oeuvre seront harmonieuses avec les perspectives du lieu d'implantation et le socle.

III/ Contraintes

L'artiste est mobilisé sur le projet certains samedis et durant les vacances scolaires. Des séances de taille/sculpture se déroulent en présence de public :

- visite des habitants : un samedi après-midi par mois,
- séances avec l'accueil de loisirs : 2 demi-journées par semaine de vacances scolaires et un mercredi par mois,
- séances avec des personnes en situation de handicap (Foyer d'Accueil Médicalisé Léopold Bellan de la commune – FAM) : une demi-journée par mois,
- des séances avec les scolaires sont aussi à prévoir.

L'artiste garantit la possibilité de transport de l'oeuvre entre le lieu de taille/sculpture et le socle, voire son réassemblage sur place.

Pas de prise en charge d'hébergement.

IV/ Moyens à disposition

Le commanditaire prend en charge les frais d'extraction du bloc, son transport jusqu'au lieu de taille/sculpture, puis son transport jusqu'au lieu d'implantation, son installation/scellement.

Le lieu de taille/sculpture est prévu en extérieur, au sein d'un établissement de santé (FAM). Il est alimenté en eau et électricité, mais doit être sécurisé afin de permettre le libre déplacement des résidents (une convention tri-partite artiste/commune/FAM précisera les modalités d'accès au lieu concerné).

L'enveloppe maximale disponible pour l'ensemble du projet est de 25 000 € HT.

V/ Échéancier

Le projet s'étale sur 10 mois, mais ne nécessite pas la présence quotidienne de l'artiste. Il comprend plusieurs phases.

Mars et avril 2019 : appropriation du territoire par l'artiste et présentation des esquisses

Fin avril : choix de l'esquisse par le comité de pilotage du projet

Mai à octobre : taille/sculpture

Novembre et décembre : finitions éventuelles

Janvier 2020 : inauguration

VI/ Acteurs et partenaires du projet (liste non exhaustive)

Acteurs :

Accueil de loisirs municipal

Associations locales

Ecoles de la commune

Foyer d'Accueil Médicalisé de la fondation Léopold Bellan

Comité de pilotage :

Il réunit les élu-e-s en charge du dossier, l'artiste-intervenant-e, les acteurs et une représentante des Francas . Le comité de pilotage se retrouve aux différentes étapes, pour évaluer son état d'avancement, lever les contraintes rencontrées et définir les éventuels réajustements nécessaires.

L'ensemble des partenaires y est convié. La coopération des institutions (Conseil Départemental de l'Oise, Conseil Régional des Hauts-de-France et Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France) est aussi sollicitée.

André Vantomme, Sénateur honoraire et parrain du projet, contribue également aux réflexions de ce groupe.

Partenaire financier (confirmé) :

Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Oise

Partenaires éducatifs :

Association départementale des Francas de l'Oise

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Oise

Maison de la pierre de St-Maximin

VII/ Modalités de réponses

La réponse peut être portée par un professionnel ou un groupement d'artistes sculpteur/tailleur.

Une note d'intention artistique et pédagogique (3 pages max.) permettra :

- d'expliciter sa démarche artistique, notamment en ce qui concerne le travail avec les habitants (en particulier, les enfants)
- d'indiquer les modalités de protection de l'oeuvre, contre les éléments extérieurs et les dégradations,
- d'exposer les modalités de fixation de l'oeuvre au socle.

Un porte-folio artistique présentera des œuvres en pierre déjà réalisées.

Une note technique (1 page) mentionnera :

- l'estimation du nombre de jours d'intervention nécessaire au projet,
- les outils et matériaux que l'artiste mobilise.

Un CV et un devis précis compléteront le dossier de réponse.

Des précisions sur le présent appel à projet peuvent être obtenues aux adresses : mairie.monchysainteloi@orange.fr. Une visite du site est obligatoire avant la présentation de la réponse.

Date de clôture de l'appel à projet : 15 janvier 2019

Les dossiers de candidature sont à envoyer à :

Mr Alain Boucher, Maire

Hôtel de ville

30 rue de la République

60290 Monchy-Saint-Eloi

Critères de choix :

méthodologie d'accompagnement du projet /40

technique de création mise en œuvre /30

prix /20

planning /10

Les candidats pré-sélectionnés seront auditionnés la 1^{ère} quinzaine de février.

Un contrat artistique sera conclu avec l'artiste (ou le groupement d'artistes) retenu.

Le Maire

Alain BOUCHER